

Arts et lettres

Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2004

Mise à jour : avril 2004

- [Objectifs](#)
- [Clientèles visées](#)
- [Dépenses admissibles](#)
- [Normes d'allocation](#)
- [Participation financière de la municipalité](#)
- [Modalités d'allocation et de contrôle](#)
- [Présentation de la demande, inscription et formulaires](#)
- [Directions régionales](#)

Objectifs

Le programme de *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* a pour objectif de favoriser un accès équitable de l'ensemble de la population à des services de lecture publique de qualité.

Plus spécifiquement, le programme vise :

- à favoriser la gratuité des services de base des bibliothèques publiques de manière à en faciliter l'accès et à accroître leur clientèle;
- à favoriser la diffusion de la culture et de la littérature québécoise en encourageant l'achat de livres et de périodiques édités au Québec.

Clientèles visées

- Toutes les bibliothèques municipales desservant au moins 5 000

habitants;

- toute bibliothèque d'association desservant au moins 5 000 habitants et qui tient lieu de bibliothèque municipale;
- toute bibliothèque municipale ou d'association desservant moins de 5 000 habitants, subventionnées directement par le Ministère au moment de l'entrée en vigueur du présent programme.

Dépenses admissibles

Les dépenses d'acquisition de livres, de brochures, de périodiques, d'enregistrements audio et de documents multimédias.

Normes d'allocation

La subvention est établie en fonction des éléments suivants :

- Un montant de base par habitant (population desservie) modulé en fonction de la richesse foncière de la municipalité selon le barème suivant :

Indice de richesse foncière	Taux de base en \$ par habitant *
Moins de 90	1,75
90 à 100	1,60
101 à 125	1,45
126 et plus	1,30

- Une bonification pour les bibliothèques qui offrent la gratuité des services de base. Cette bonification prend la forme d'un montant par habitant modulé en fonction de la richesse foncière selon le barème suivant :

Indice de richesse foncière	Taux pour gratuité en \$ par habitant *
Moins de 90	0,46
90 à 100	0,44

101 à 125	0,42
126 et plus	0,40

- Un montant représentant 75 %* du budget d'acquisition des livres et périodiques édités au Québec.

* Ces taux peuvent varier en fonction des crédits disponibles.

Participation financière de la municipalité

- La contribution municipale est la différence entre le budget total d'acquisition de documents et la subvention. Dans tous les cas, la contribution municipale doit représenter au moins 50 % du montant de la subvention.

Si, compte tenu du budget d'acquisition de documents présenté au Ministère et de la subvention annoncée, la contribution municipale représente moins de 50 % de la subvention, la municipalité doit présenter de nouvelles prévisions budgétaires conformes à cette exigence au plus tard un mois après l'annonce de la subvention. L'année suivante, après analyse des états financiers, les municipalités qui ne se conformeraient pas à cette exigence verront leurs subventions ajustées en conséquence, rétroactivement.

- L'aide financière applicable aux livres et périodiques édités au Québec étant établie sur la base des prévisions budgétaires des bibliothèques, elle fait l'objet d'un rajustement, l'année suivante, si les états financiers présentent des dépenses réelles inférieures aux prévisions budgétaires.



Modalités d'allocation et de contrôle

- Pour les fins du programme, les livres et périodiques édités au Québec sont ceux qui sont édités par une entreprise dont la principale place d'affaires est située au Québec.
- Pour les fins du programme, les services de base comprennent l'abonnement, le prêt de livres, la référence et l'accès au réseau Internet pour les fins de recherches et de référence.

- La population qui sert de référence à l'application des mesures de ce programme est celle du Décret établissant la population des municipalités pour l'année 2004. La population desservie par un centre régional de services aux bibliothèques publiques est déduite de la population desservie.
- Le Ministère se réserve le droit de visiter les bibliothèques et de vérifier l'affectation des subventions qu'il a accordées.
- Le Ministère peut refuser d'accorder une subvention à toute bibliothèque, même admissible, qui fait une fausse déclaration ou qui ne s'est pas conformée aux lois et règlements relatifs aux subventions ou aux présentes dispositions.

Présentation de la demande, inscription et formulaires

Toute bibliothèque admissible doit, pour que sa demande soit recevable, fournir au Ministère tous les documents suivants :

- Informations requises pour l'établissement de la subvention 2004 (prévisions budgétaires) (date limite : **8 mai 2004**)
 - [Prévisions budgétaires](#)  (267 ko)
(Formulaire électronique : remplir à l'écran, imprimer, signer et poster à votre [direction régionale](#).)
- le rapport financier 2003 du dernier exercice de la bibliothèque (date limite : **8 mai 2004**)
 - [Rapport financier 2003](#)  (223 ko)
(Formulaire électronique : remplir à l'écran, imprimer, signer et poster à votre [direction régionale](#).)
- un rapport statistique de l'Enquête annuelle (date limite : **15 mai 2004**)
 - [Enquête annuelle](#) (format Excel 237 ko)
(Remplir, imprimer et poster à votre [direction régionale](#) et transmettre le fichier électronique par courriel à l'adresse suivante : enquete.annuelle@mcc.gouv.qc.ca)
(Note : Pour l'impression complète du document, sélectionner «Classeur entier» dans le menu «Imprimer».)

Directions régionales

La demande d'aide financière doit être adressée à la [direction régionale](#) du ministère de la Culture et des Communications.



Document sécurisé incorporé

Le fichier *file:///G:/2002/2613031/2004-2005/previsions-budgetaires.pdf* est un document sécurisé incorporé dans le présent document. Cliquez deux fois sur le bouton pour l'afficher.



Régions

► Directions régionales

Coordonnées des directions régionales du Ministère

Direction du Bas-Saint-Laurent (01)

337, rue Moreault

Rimouski (Québec) G5L 1P4

Téléphone : (418) 727-3650

Télécopieur : (418) 727-3824

drbsl@mcc.gouv.qc.ca

Madame Michèle Grenier, directrice

Direction du Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)

202, rue Jacques-Cartier Est

Chicoutimi (Québec) G7H 6R8

Téléphone : (418) 698-3500

Télécopieur : (418) 698-3522

drslstj@mcc.gouv.qc.ca

Monsieur Michel Bonneau, directeur

Direction de la Capitale-Nationale(03)

225, Grande Allée Est

Rez-de-chaussée, bloc C

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : (418) 380-2346

Télécopieur : (418) 380-2347

dcn@mcc.gouv.qc.ca

Monsieur Daniel Bastille, directeur

Direction de la Chaudière-Appalaches (12)

6210, rue Saint-Laurent

Lévis (Québec) G6V 3P4

Téléphone : (418) 838-9886

Télécopieur : (418) 838-1485

drca@mcc.gouv.qc.ca

Madame Anne Moore, directrice par intérim

Direction de la Mauricie et du Centre-du-Québec

(04/17)

100, rue Laviolette, bureau 315
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Téléphone : (819) 371-6001
Télécopieur : (819) 371-6984
drmcq@mcc.gouv.qc.ca
Madame Marie-Josée Champagne, directrice

Direction de la Côte-Nord (09)
625, boul. Laflèche, bureau 1.806
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Téléphone : (418) 295-4979
Télécopieur : (418) 295-4070
drcn@mcc.gouv.qc.ca
Monsieur Jean Bissonnette, directeur

Direction de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)
146, avenue de Grand-Pré
Bonaventure (Québec) G0C 1E0
Téléphone : (418) 534-4431
Télécopieur : (418) 534-4564
drjim@mcc.gouv.qc.ca
Madame Hélène Latérière, directrice

Direction de l'Estrie (05)
225, rue Frontenac, bureau 410
Sherbrooke (Québec) J1H 1K1
Téléphone : (819) 820-3007
Télécopieur : (819) 820-3930
dre@mcc.gouv.qc.ca
Madame Diane Pelletier, directrice

Direction de Montréal (06)
480, boul. Saint-Laurent, bureau 600
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Téléphone : (514) 873-2255
Télécopieur : (514) 864-2448
dm@mcc.gouv.qc.ca
M. Pierre Aubry, directeur par intérim

Direction de l'Outaouais (07)
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4e étage, bureau 4.140

Gatineau (Québec) J8X 4C2
Téléphone : (819) 772-3002
Télécopieur : (819) 772-3950
dro@mcc.gouv.qc.ca
Monsieur Éric Soucy, directeur

Direction de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec (08/10)

19, rue Perreault Ouest, bureau 450
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6N5
Téléphone : (819) 763-3517
Télécopieur : (819) 763-3382
dratnq@mcc.gouv.qc.ca
Madame Monik Duhaime, directrice

Direction de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
(13/14/15)

300, rue Sicard
Sainte-Thérèse(Québec) J7E 3X5
Téléphone : (450) 430-3737
Télécopieur : (450) 430-2475
drlll@mcc.gouv.qc.ca
Monsieur Jean-Guy Prince, directeur

Direction de la Montérégie (16)

2, boulevard Desaulniers, bureau 500
Saint-Lambert (Québec) J4P 1L2
Téléphone : (450) 671-1231
Télécopieur : (450) 671-3884
drmonter@mcc.gouv.qc.ca
M. Normand Ouellet, directeur par intérim



Document sécurisé incorporé

Le fichier *file:///G:/2002/2613031/2004-2005/rapport_financier.pdf* est un document sécurisé incorporé dans le présent document. Cliquez deux fois sur le bouton pour l'afficher.

